



# LES FINANCEMENTS FRANCE ACTIVE

C'est grâce à une offre complète de prêts solidaires de moyen-terme que France Active Seine-et-Marne Essonne permet à chaque entrepreneur de devenir un entrepreneur engagé. Notre gamme de prêts solidaires favorise l'égalité des chances face à l'entrepreneuriat, fiabilise et sécurise les plans de financements aux différentes phases de vie d'un projet entrepreneurial socialement innovant, facilite les tours de table financiers et *in fine* donne aux entrepreneurs engagés les moyens de leur propre inclusion par l'entrepreneuriat et/ou de participer à l'avènement d'une économie solidaire, inclusive et durable.



## Comment en bénéficier ?

- > Contactez France Active Seine-et-Marne Essonne au 01.64.87.00.99
- > Vérification de l'éligibilité et de l'opportunité de votre demande
- > Vous déposez un dossier complet (*business plan*, CV, attestation d'éligibilité, etc.)
- > RDV individuel avec un.e chargé.e de financement (expertise, accompagnement financier)
- > Présentation de la demande en Comité d'Engagement
- > Le cas échéant, mise en place des outils accordés

## Nos financements

Prêt d'Honneur Solidaire (PHS) BPI  
Fonds d'Amorçage et Contrat d'Apport Associatif (FAA et CAA)  
Fonds d'Amorçage *Start-up* Sociale  
France Active Investissement (FAI)

## PRET D'HONNEUR SOLIDAIRE (PHS) BPI

Le Prêt d'Honneur Solidaire (PHS) de la Banque Publique d'Investissement (BPI) est un prêt à la personne à taux zéro qui permet à l'entrepreneur de renforcer ses apports personnels dans le cadre de son projet de création ou de reprise d'entreprise.

Le Prêt d'Honneur Solidaire s'inscrit dans le cadre du programme régional Entrepreneur#Leader.

## Qui peut en bénéficier ?



- les demandeurs d'emploi
- les bénéficiaires de minima sociaux (ASS, RSA)

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site [www.bpifrance-creation.fr](http://www.bpifrance-creation.fr)

## Quelles sont ses caractéristiques



- Montant** : 8 000€ max
- Durée** : 5 ans max
- Taux d'intérêt** : 0%
- Phase de vie** : Création/reprise
- Objet du financement** : investissement et/ou BFR
- Plan de financement** :
  - > 75 000€ max. pour une création individuelle
  - > pas de plafond pour une reprise ou un projet collectif

**Remboursement** : différé de 6 mois max. possible

### Modalités :

- > prêt personnel (l'emprunteur est l'entrepreneur)
- > accompagnement au démarrage de l'activité sur 3 ans (cf. fiche « accompagnement des entrepreneurs financés »)
- > couplage obligatoire à un prêt bancaire garanti par France Active
- > cautions personnelles limitées à 50 % du montant du prêt bancaire (incluant les frais et accessoires)

## Contact :

01.64.87.00.99

[www.franceactive-seineetmarneessonne.org](http://www.franceactive-seineetmarneessonne.org)

# FONDS D'AMORÇAGE ASSOCIATIF (FAA)

Le Fonds d'Amorçage Associatif est destiné aux petites associations en phase de création ou de lancement de leur activité qui ont besoin de financer leur démarrage. Il s'agit d'un apport avec droit de reprise leur permettant d'amorcer leur premier développement dans de bonnes conditions et de franchir une première étape de structuration financière.

## Qui peut en bénéficier ?



Les petites associations (conditions cumulatives) :

- qui développent des activités d'utilité sociale en Seine-et-Marne et/ou en Essonne
- dont la création du premier emploi est récente ou imminente ;
- dont la part du Chiffre d'affaires dans les ressources est encore faible.

## Quelles sont ses caractéristiques



**Montant** : entre 5 000€ et 10 000€

**Durée** : 12 mois (18 mois dans certains cas), renouvelable une fois

**Taux d'intérêt** : 0%

**Objet du financement** : investissement et/ou fonds de roulement de démarrage

**Remboursement** : en intégralité au terme de la durée du contrat



Le Fonds d'Amorçage Associatif peut permettre une éventuelle intervention financière plus structurante dans un deuxième temps.

# CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF (CAA)

Le Contrat d'Apport Associatif a pour objectif de renforcer les fonds propres d'associations d'utilité sociale créant ou pérennisant des emplois par le développement d'activités à caractère économique.

Il s'agit d'un apport en fonds associatifs avec droit de reprise destiné à financer les investissements et/ou le besoin en fonds de roulement liés à la création et au développement.

## Qui peut en bénéficier ?



Les associations employeuses développant des activités économiques d'utilité sociale en Seine-et-Marne et/ou en Essonne et plus particulièrement :

- les associations d'insertion par le travail (SIAE, ESAT, etc.) ;
- les associations du médico-social (services à domicile, lieux d'accueil, etc.) ;
- les associations éducatives, culturelles & sportives.

**Montant** : entre 5 000€ et 30 000€

**Durée** : entre 2 et 5 ans

**Taux d'intérêt** : 0%

**Objet du financement** : investissement et/ou BFR

**Modalités** :

- **plan de financement** : le Contrat d'Apport Associatif doit favoriser la mobilisation d'autres financements, notamment bancaires.
- **remboursement** soit en intégralité au terme de la durée du contrat soit en plusieurs annuités avec possibilité d'un différé d'un an

## Quelles sont ses caractéristiques



# FONDS D'AMORCAGE «*Start-up Sociale*»

Une offre de capital-amorçage solidaire dédiée aux *Start-ups* d'innovation sociale. En tant qu'investisseur solidaire, France Active accompagne des entrepreneurs qui développent à grande échelle des solutions innovantes pour construire une société plus inclusive et plus durable.

## Qui peut en bénéficier ?



- Les *start-ups* créées depuis moins de 3 ans qui :
- proposent une solution innovante et ambitieuse en réponse à un défi majeur de société ;
  - ont une perspective de modèle économique viable et ont fait la preuve de leur concept ;
  - ont besoin de fonds propres pour concrétiser leurs ambitions.

## Quelles sont ses caractéristiques



Financement de 50 à 200 K€ en fonds propres ou quasi fonds propres (prise de parts immédiate ou différée), possibilité d'un investissement supplémentaire lors de la deuxième levée de fonds.



### 3 axes d'investissement :

- > société inclusive (égalité des chances, promotion de la diversité, bien vivre/bien vieillir)
- > transition écologique (économie circulaire, consommation responsable, protection de l'environnement)
- > cohésion territoriale (lutte contre les inégalités territoriales, logement, mobilité)

### Une offre intégrée : **CONSEIL + FINANCEMENT + CONNEXION**

Vous bénéficiez d'un parcours structuré pour préparer et réussir vos premières levées de fonds, d'un accompagnement bienveillant et stratégique sur toute la durée de l'investissement, et de mises en relation avec des entrepreneurs engagés et des experts.

Pour soumettre votre projet, rendez-vous sur : <http://www.franceactive.org/amorçage>

## FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT (FAI)

Les prêts participatifs de France Active Investissement visent à renforcer les fonds propres des entreprises sociales et/ou solidaires en création/reprise, en développement ou en phase de changement d'échelle.

## Qui peut en bénéficier ?



Les structures de l'Economie Sociale et Solidaire quel que soit leur statut juridique dans la mesure où elles sont employeuses et développent des activités d'utilité sociale, territoriale et/ou environnementale en Seine-et-Marne ou en Essonne et notamment :

- les structures d'insertion par le travail développant une activité marchande
- les coopératives (SCOP, SCIC, CAE) et les entreprises reprises par leurs salariés sous forme de SCOP
- les entreprises d'utilité sociale agréées ESUS
- les associations développant des activités à caractère économique

## Quelles sont ses caractéristiques



**Montant** : entre 5 000€ et 2M€

**Durée** : entre 5 et 7 ans

**Taux d'intérêt** : 2%

**Objet du financement** : investissement et/ou BFR

**Modalités** :

- plan de financement : la structure bénéficiaire doit mobiliser conjointement d'autres ressources dans son plan de financement.
- remboursement trimestriel avec possibilité d'un différé (de 2 ans maximum)



Pour répondre aux besoins de financement spécifique des *start-ups* socialement innovantes et des grandes entreprises de l'ESS en phase de changement d'échelle, France Active Investissement a développé une offre d'investissement sur-mesure (capital, titres participatifs, titres associatifs, etc.).

Par ailleurs, les besoins de financement de plus de 200K€ peuvent, dans certains cas, compléter un prêt participatif et des Billets à Ordre, grâce à un partenariat avec deux gestionnaires d'actifs (Mirova & Humanis).